



Bruxelles, 19 mars 2014
PRE 19/14 (Presse)

Conseil AGRICULTURE et PECHE¹, 24 mars 2013

Heure: 10h00
Place: Bâtiment Justus Lipsius, Bruxelles
Président(s): Athanassios TSAFTARIS, Ministre du développement rural et de l'alimentation

Les points suivants seront examinés lors de cette session:

AGRICULTURE

- **Promotion en faveur des produits agricoles**
Débat d'orientation (débat public)
- **Proposition de règlement sur l'agriculture biologique**
Présentation par la Commission (débat public)
- **Rapport sur le secteur des fruits et légumes depuis la réforme de 2007**
Présentation par la Commission
- **Rapport sur l'indication d'origine des viandes**
Présentation par la Commission (débat public)

PÊCHE

- **Gestion du stock de lançon pour 2014**
Accord politique/ adoption
- **Consultations entre les États côtiers sur le maquereau**
Etat des travaux et échange de vues

Divers

- Initiative européenne sur le miel au petit déjeuner
- Forum global sur l'agriculture familiale
- Marché du riz
- Pêche illicite, non déclarée et non réglementée

* * *

¹ 3307ème session du Conseil de l'Union européenne.

P R E S S E

Rue de la Loi 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6319
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/press>

Débats publics /Délibérations publiques²:

La liste des délibérations publiques sera disponible à la page [sessions publiques](#) du site web du Conseil.

* * *

Conférence de presse: à la fin de la session (+/- 20h00).

Les événements publics et conférences de presse peuvent être suivis par transmission vidéo:
<http://video.consilium.europa.eu/>

L'accès à la transmission vidéo, téléchargeable en format "broadcast" (MPEG 4), se fera via l'adresse: www.eucouncil.tv.

Des photos de l'évènement seront disponibles en haute résolution dans notre photothèque sur www.consilium.europa.eu/photo.

² Le Conseil siège en public lorsqu'il délibère ou vote sur des actes législatifs. La première délibération du Conseil sur des propositions non législatives importantes relatives à l'adoption de normes juridiquement obligatoires est également publique. Le Conseil tient régulièrement des débats publics sur des questions importantes touchant aux intérêts de l'Union et de ses citoyens, ainsi que sur les programmes du Conseil et de la Commission.